

LA NOUVELLE-ÉCOSSE

ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Objectifs/priorités

- Contribuer à l'effort international de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en se fixant des cibles ambitieuses :
 - » La réduction des émissions de GES de 10 % sous le niveau de 1990 d'ici 2020 est l'un des 25 objectifs environnementaux de la loi sur les objectifs environnementaux et la prospérité durable (Environmental Goals and Sustainable Prosperity Act);
 - » L'augmentation de la production d'électricité renouvelable à 40 % d'ici 2020 :
 - la Nouvelle-Écosse est actuellement en voie d'atteindre ces cibles de 2020 en matière d'émission de GES et d'énergie renouvelable.
- Améliorer la résilience et le niveau de préparation de la Nouvelle-Écosse à l'égard des changements climatiques.

Faits saillants/mesures/actions

- **Fixer des plafonds absolus d'émission de GES pour le secteur de l'électricité :**

Le secteur de la production d'électricité représente 40 % des émissions de GES de la Nouvelle-Écosse. Les centrales électriques sont cinq des onze plus grands émetteurs de la province (< 50 000 tonnes/an) et elles émettent plus de 84 % des GES émis par ces derniers.

 - » Les plafonds de GES de la Nouvelle-Écosse diminuent avec le temps et nécessiteront des rajustements. Les émissions devront passer de ~10 Mt en 2007 à 7,5 Mt en 2020 (↓25 %) et à 4,5 Mt en 2030 (↓55 %).
 - » Nova Scotia Power doit respecter les plafonds au moindre coût possible pour les contribuables.
- **Transition entre le charbon, l'énergie renouvelables et l'efficacité énergétique :**
 - » Nova Scotia Power doit atteindre la cible de 40 % de production d'électricité renouvelable d'ici 2020. En 2001, à peine 8 % de l'électricité de la province provenait de sources renouvelables;
 - » Le projet « Lien maritime » donnera accès à de l'énergie hydroélectrique renouvelable en provenance de Terre-Neuve-et-Labrador;
 - » Nova Scotia Power doit investir en efficacité énergétique lorsqu'elle permet de diminuer les coûts pour les usagers.

**COLLABORATION
LEADERSHIP
VISION
INNOVATION
SOLUTIONS**

**ONTARIO
QUÉBEC
NOUVELLE-
ÉCOSSE
NOUVEAU-
BRUNSWICK
MANITOBA
COLOMBIE-
BRITANNIQUE
ÎLE-DU-PRINCE-
ÉDOUARD
SASKATCHEWAN
ALBERTA
TERRE-NEUVE-
ET-LABRADOR
TERRITOIRES
DU NORD-OUEST
YUKON
NUNAVUT**

• **Se préparer pour faire face aux changements climatiques :**

- » Les municipalités néo-écossaises ont achevé en 2013 leur plan d'action municipal en matière de changements climatiques;
- » La Nouvelle-Écosse coordonne ses efforts avec le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador et l'Île-du-Prince-Édouard par l'entremise de l'association Solutions d'adaptation aux changements climatiques pour l'Atlantique;
- » La Nouvelle-Écosse mobilise son administration publique pour qu'elle soit bien préparée à faire face aux impacts des changements climatiques sur le gouvernement.

Opportunités pour un développement économique durable

- Intégration de cibles environnementales et économiques :
 - » Loi sur les objectifs environnementaux et la prospérité durable (Environmental Goals and Sustainable Prosperity Act);
 - » Stratégie pour une économie plus verte (Greener Economy Strategy) à venir en 2015.
- Soutien des industries prometteuses sobres en carbone :
 - » La Nouvelle-Écosse soutient entre autres l'innovation en énergie marémotrice, notamment le Fundy Ocean Research Center for Energy (FORCE) et met en œuvre des programmes de tarifs de rachat garantis.
- Création d'emplois verts et durables :
 - » L'industrie de l'efficacité énergétique de la Nouvelle-Écosse fournit notamment 1 200 emplois directs.
- Réduction des dépenses énergétiques des ménages et des entreprises.